

Declassified to Public
06 September 2012

Directive sur l'usage des termes « Angkar » et « Parti »

Nous avons pu observer ces derniers temps que certaines personnes et unités se sont trompées sur l'usage des termes « Angkar » et « Parti ». Dans d'autres endroits, les mauvais éléments et les ennemis infiltrés ont abusé le terme Angkar dans l'intention de duper et de détruire le Parti et la Révolution.

De plus, notre Parti remarque que l'usage du terme Angkar pour appeler l'individu n'est pas bénéfique à la construction de la position politique, de conscience et d'organisation du Parti, ce qui est complètement contraire à la position révolutionnaire socialiste de notre Parti et à la position d'abolition de la propriété privée de notre Parti.

Par voie de conséquence, le Comité central du Parti émet une directive suivante aux localités, ministères, bureaux et unités :

1. Le terme « Angkar » ou « Parti » ne doit être employé que pour désigner l'organisation suprême et non l'individu.
2. Pour toute référence à l'individu, il faut utiliser le terme Camarade (nom ou qualité) ou Camarade représentant l'organisation à tel ou tel niveau.

Ex : le Camarade Téng (តេង)

Ex : le Camarade secrétaire

Ex : le Camarade représentant l'organisation de la zone

Les organes de l'Angkar et du Parti à tous les niveaux sont donc priés de bien vouloir sensibiliser à ce problème nos chers camarades afin qu'ils en prennent connaissance et veillent à la bonne application de la présente directive.

Copie à :

- toutes les divisions et régiments
- tous les Bureaux
- « pour application »

Avec fraternité révolutionnaire
la plus chaleureuse
Le 11 juillet 1977
Le Comité 870

Avec fraternité révolutionnaire
la plus chaleureuse
Le 24 juillet 1977
Khieu

